



# Stanstead

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE MEMPHRÉMAGOG  
VILLE DE STANSTEAD

## AVIS PUBLIC

Avis public est donné que, conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, lors d'une séance tenue le 11 avril 2023, le conseil municipal de la Ville de Stanstead a adopté par résolution le premier projet de règlement intitulé « Règlement n° 2022-URB-10-01 ».

Le projet de règlement n° 2022-URB-10-01 a pour objet la modification du règlement sur les usages conditionnels afin d'autoriser un usage conditionnel de fabrication de structure d'acier pour bâtiment et l'entreposage extérieur directement lié à l'usage du bâtiment principal existant pour le lot 5 075 118 (101 rue Junction) du Cadastre du Québec dans la Ville de Stanstead à l'intérieur de la zone EXT1.

Les projets de règlements, la description ou l'illustration de la zone concernée peuvent être consultés, sur rendez-vous, au bureau de la Ville.

Avis est par la présente donné de la tenue d'une assemblée publique de consultation, le 1<sup>er</sup> mai 2023, à 17 h 30, à l'hôtel de ville de Stanstead située au 425, rue Dufferin, à Stanstead.

Cette assemblée de consultation publique permettra au conseil d'expliquer le projet de règlement et les conséquences de son adoption et d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Une copie de ces projets de règlements sont disponible pour consultation, sur rendez-vous, à l'hôtel de ville de Stanstead. Ces projets comprennent des dispositions qui doivent faire l'objet d'une approbation référendaire.

**DONNÉ À STANSTEAD, ce 14 avril 2023.**

Jean-Charles Bellemare,  
Directeur général et greffier

## CERTIFICAT DE PUBLICATION

Conformément aux articles 345 et 346.1 de la *Loi sur les cités et villes*, je soussignée, Jean-Charles Bellemare, greffier de la Ville de Stanstead, certifie sous mon serment d'office que j'ai donné l'avis ci-dessus pour des fins municipales, par un affichage au bureau et sur le site web de la municipalité et par une publication dans le bulletin municipal *La Diligence* diffusé le 14 avril 2023.

EN FOI DE QUOI, je donne certificat en ce 14<sup>e</sup> jour du mois d'avril 2023.

ET J'AI SIGNÉ :

Jean-Charles Bellemare,  
Directeur général et greffier